

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00890

Numéro SIREN : 814 880 803

Nom ou dénomination : A.G. COORDINATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2023 sous le numéro de dépôt 315

2BYS

SAS au capital de 1 000€

Commissariat aux Comptes

A.G. COORDINATION

Société à responsabilité limitée transformée en Société par actions simplifiée au capital de 8 000€
Siège social : Vallée du Ru - 15 Rue Jean MONNET - 22140 CAVAN

A.G. COORDINATION

SARL au capital de 8 000 euros

Siège social : Vallée du Ru
15 Rue Jean MONNET
22140 CAVAN

Rapport du Commissaire à la
Transformation de la SARL en SAS

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de RENNES

Siège social : 3, La Potine 35320 PANCE

Portable Yves BRETAGNE : 06 23 10 18 07

Portable Sylvaine BOSCHER : 06 60 12 80 32

922 403 563 RCS RENNES

En exécution de la mission de Commissariat à la Transformation qui nous a été confiée le 09 janvier 2023 par décision des associés de la SARL « A.G. COORDINATION », ci-dessous :

-Monsieur Charles, Joseph, Marie GEFROY,
Né le 07/10/1960 à LANNION (22)
Demeurant à Traoiero -22140 PLUZUNET
Propriétaire de 720 parts sociales

-Monsieur Thierry DEWARAET
Né le 02/06/1963 à BOULOGNE BILLANCOURT (92)
Demeurant 2, Gralan-22450 POMMERIT- JAUDY
Propriétaire de 80 parts sociales

Propriétaires de la totalité des 800 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.G. COORDINATION ;

je vous présente mon rapport sur la situation de la SARL « A.G. COORDINATION », que les associés ci-dessus souhaitent transformer en SAS (Société par actions simplifiée)

1. Exposé sur l'opération projetée

Présentation de la société transformée en SAS

La société « A.G. COORDINATION », est une société à responsabilité limitée au capital de 8 000€.

-Le capital social de 8 000€ est représenté par 800 parts sociales de 10€ de nominal, intégralement libérées.

-Elle est immatriculée depuis le 26/11/2015 au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, sous le numéro 814 880 803 avec le code NAF 7112B : Ingénierie, études techniques.

-Son siège social se situe Vallée du Ru - 15 Rue Jean MONNET- 22140 CAVAN

A l'issue de sa transformation en SAS

- La dénomination de la Société restera : « A.G. COORDINATION »,

-Le siège social de la société restera situé Vallée du Ru - 15 Rue Jean MONNET
22140 CAVAN

-Le capital social restera fixé à la somme de 8 000 €.

Il sera divisé en 800 actions de 10 euros de nominal, entièrement libérées et attribuées aux associés actuels à raison d'1 action pour 1 part.

-La Société continuera d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

- L'INGENIERIE ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) DE CHANTIERS - COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)- DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX- REALISATION DE MISSIONS D'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION - MAITRISE D'OEUVRE D'EXECUTION

- L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE ET D'URBANISTE, CONCEPTION, REALISATION DE BATIMENTS, GESTION ET SUIVI DE CHANTIERS, ENTRETIEN ET REHABILITATION, TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE BATIMENTS, SECURITE DES CONSTRUCTIONS, DECORATION INTERIEURE ET EXTERIEURE D'UN BATIMENT, FONCTION DE MAITRE D'OEUVRE ET TOUTES MISSIONS SE RAPPORTANT A L'ACTE DE BATIR ET A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires, s'y rattachant directement ou indirectement,

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

-La durée de la société restera fixée à 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf décision de prorogation ou de dissolution anticipée.

2. Appréciation de la valeur des biens composant l'Actif et le Passif Social

Afin d'établir ce rapport, je me suis fait communiquer les derniers documents comptables de la SARL « A.G. COORDINATION », dont ceux arrêtés au 31/12/2021, date de clôture des comptes, une situation provisoire au 31/07/2022, et les pièces que j'ai jugées utiles à l'accomplissement de ma mission.

Les documents comptables ont été établis par le cabinet d'Expertise-Comptable TGS France, 1, rue Jules Massenet-22300 LANNION.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent d'une part, en application de l'article L224-3 du code du commerce, la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à analyser les avantages particuliers.

Par ailleurs en application de l'article L 223-43, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier s'il n'existe pas des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation

Le détail des comptes inscrits à l'Actif et au Passif du bilan de la SARL « A.G. COORDINATION », se présente ainsi au 31/07/2022 :

ACTIF

Fonds commercial	139 823€
Autres immobilisations incorporelles	10 000€
Immobilisations corporelles	71 631€
Amortissement des immobilisations corporelles	-43 681€
Immobilisations financières	1 518€
En cours de production	19 500€
Avances et acomptes versés	1 000€
Créances clients	119 654€
Autres créances	11 751€
Trésorerie	111 941€
Charges constatées d'avance	11 507€
TOTAL :	454 644€

PASSIF

Capital	8 000€
Réserves et résultat au 31/07/2022	67 980€
Emprunts bancaires	213 471€
Compte Associé Charles GEFROY	1 851€
Avances et acomptes reçus	1 169€
Dettes fournisseurs	40 034€
Dettes fiscales et sociales	122 139€
TOTAL :	454 644€

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres s'élève à la somme de 75 980 € au 31/07/2022.

En conséquence le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social (8 000€)

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de ma part.

Concernant la mission prévue à l'article L224-3 du Code de commerce, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'Actif social.

En ce qui concerne la mission prévue à l'article L223-43, je n'ai relevé aucun fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La situation financière est équilibrée et n'appelle pas d'autres observations de ma part.

Fait à PANCE, le 11/01/2023

Yves BRETAGNE

Commissaire aux Comptes

